

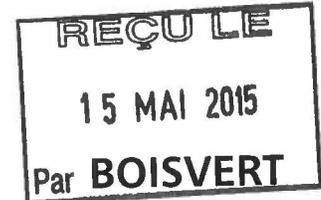
# LAMARRE-LINTEAU & MONTCALM

AVOCATS – BARRISTERS & SOLICITORS AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE – TRADE MARK AGENTS

Montréal, le 14 mai 2015

PAR COURRIER

L'Honorable France Charbonneau, présidente  
Monsieur Renaud Lachance, commissaire



Objet : *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.*

Témoignage entendu : Monsieur Jean Lavallée

---

Madame, Monsieur,

Nous représentons les intérêts de Monsieur Jean Lavallée.

En date du 13 février 2015 dernier, un préavis en vertu de l'article 82 des *Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* (ci-après « la Commission »), précisant que si la Commission envisage de faire un rapport défavorable à l'égard d'une personne ou de lui imputer une conclusion de mauvaise conduite, celle-ci doit être informée par un préavis tel que celui qui a été transmis à notre client. Par la suite, en date du 17 avril 2015 dernier, un préavis amendé a été transmis à notre client ajoutant deux éléments supplémentaires.

Suivant la réécoute des audiences tenues les 30 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 2 octobre, 3 octobre, 7 octobre, 28 octobre, 29 octobre, 31 octobre, 4 novembre, 5 novembre, 6 novembre, 7 novembre, 11 novembre, 13 novembre, 14 novembre, 25 novembre, 27 novembre, 28 novembre, 2 décembre, 3 décembre, 5 décembre, 9 décembre et 10 décembre de l'année 2013 et les 13 janvier, 14 janvier, 15 janvier, 16 janvier, 20 janvier, 21 janvier, 22 janvier, 23 janvier, 27 janvier, 28 janvier, 29 janvier, 30 janvier, 10 février, 11 février, 13 février, 2 septembre, 3 septembre, 4 septembre, 5 septembre et 8 septembre de l'année 2014, plus précisément les témoignages de Messieurs Antonio Accurso, Jocelyn Dupuis, Michel Arsenault, Kenneth Pereira, Laurent Gaudreau, Richard Marion, Guy Gionet, Michel Comeau (enquêteur), Eugène Arsenault, Guy Thériault, Louis-Pierre Lafortune et Jean Lavallée, nous désirons vous soumettre les remarques suivantes.

Suivant les préavis communiqués, il serait possible que les commissaires tirent les conclusions suivantes concernant notre client :

- 1- D'avoir, alors qu'il était le président de la FTQ-Construction, de membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ et de président du conseil de la SOLIM, profité de sa position pour procurer des avantages concurrentiels

- à certaines personnes avec lesquelles il entretenait des liens de proximité, notamment Antonio Accurso;
- 2- De s'être opposé, alors qu'il était président de la FTQ-Construction, à ce que certaines compagnies soient poursuivies pour discrimination syndicale, notamment celles d'Antonio Accurso;
  - 3- D'avoir, alors qu'il était président de la FTQ-Construction, accepté des cadeaux et avantages de la part d'entrepreneurs tels que Jean-Marc Baronet, Laurent Gaudreau et surtout Antonio Accurso, notamment un nombre très important de voyages à l'étranger et de séjours sur le bateau Touch de ce dernier;
  - 4- D'avoir donné instruction à Richard Marion de privilégier l'entreprise Marton liée à Antonio Accurso, alors qu'il entretenait des liens de proximité avec ce dernier;
  - 5- D'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, congédié Richard Marion pour avoir refusé d'investir dans des dossiers que Jean Lavallée soutenait, plus particulièrement celui de la Marina Brousseau, projet impliquant des gens en lien avec le crime organisé;
  - 6- D'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, fait le nécessaire pour que soient approuvés certains dossiers de financement problématiques, notamment la Marina Brousseau, le 10-35 et Place Telus ;
  - 7- D'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, appuyé le projet Tipi en dépit du désaccord de Guy Gionet et d'autres employés de la SOLIM et d'avoir demandé, par l'entremise de Denis Vincent, un pot-de-vin de 250 000 \$ à Laurent Gaudreau comme condition au financement du projet ;
  - 8- D'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, imposé à Laurent Gaudreau la présence de Denis Vincent comme partenaire dans le projet Tipi ;
  - 9- D'avoir, à titre de président de la FIPOE, investi à la demande de Jocelyn Dupuis des sommes importantes du fonds social de ce syndicat dans la construction du 6650 Couture à St-Léonard, un projet immobilier dans lequel il savait que de nombreux individus liés au crime organisé traditionnel italien avaient également investi ;
  - 10-À titre de membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ, de ne pas avoir sanctionné ni dénoncé l'offre de pot-de-vin de 300 000 \$ faite en présence de Jocelyn Dupuis et par une personne introduite par ce dernier, alors directeur général de la FTQ-Construction, à Michel Arsenault, dans l'objectif d'obtenir du financement par le Fonds de solidarité FTQ en faveur d'Énergie Carboneutre, entreprise dans laquelle étaient impliqués Raynald Desjardins et Giuseppe Bertolo ;
  - 11-D'avoir, en 2008, approuvé le paiement de fausses factures de Jocelyn Dupuis ;

12-D'avoir, en 2008, approuvé le paiement des factures de Jocelyn Dupuis qui le place en relation avec des gens du crime organisé.

Nous tenons d'abord à vous informer que nous n'entendons pas demander d'être entendus à nouveau ni de faire entendre des témoins. Notre intervention se limitera aux commentaires suivants :

- 
1. Alors, en ce qui a trait au premier point, soit d'avoir, alors qu'il était le président de la FTQ-Construction, de membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ et de président du conseil de la SOLIM, profité de sa position pour procurer des avantages concurrentiels à certaines personnes avec lesquelles il entretenait des liens de proximité, notamment Antonio Accurso.

Nous soumettons qu'il est vrai que Monsieur Lavallée occupait lesdites fonctions, il est également vrai de dire qu'il entretenait des liens de proximité avec Monsieur Accurso, mais il est faux et non conforme à la preuve entendue de prétendre que Monsieur Accurso avait des avantages concurrentiels pour ces raisons.

*Notes sténographiques du 16 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 176 :  
Statut professionnel de Monsieur Lavallée.*

6 J'ai été président fondateur de la FTQ  
7 Construction de quatre-vingt-un (81) aller à deux  
8 mille huit (2008). J'ai également siégé sur  
9 différents comités, vice-président de la FTQ de  
10 soixante-dix-neuf (79) à deux mille huit (2008);  
11 Comité exécutif du congrès du travail du Canada de  
12 quatre-vingt-deux (82) à quatre-vingt-quatorze  
13 (94); Conseil d'administration de la CSST de  
14 quatre-vingts (80) à deux mille neuf (2009);  
15 Commission de la construction jusqu'en deux mille  
16 huit (2008); Fonds de solidarité de quatre-vingt-  
17 huit (88) à deux mille neuf (2009) et président de  
18 SOLIM du comité exécutif.

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 156 :  
Contexte d'amitié avec Antonio Accurso.*

3 Q. [752] Cette proximité entre monsieur Accurso et  
4 vous, ça vous pose pas un... ça vous gêne pas?  
5 R. Non ça me gêne pas puis je vous l'ai dit, c'est  
6 comme un... un frère pour moi puis je fais partie  
7 de sa famille puis j'en ai d'autres compagnies que  
8 je travaille avec eux autres puis jamais je les  
9 appelle puis jamais que... que... pas jamais mais  
10 on... à peine on se parle. Donc, oui c'est un ami  
11 puis c'est... c'est plus qu'un ami, je le calcule  
12 comme un frère pour moi. Ses enfants, je les ai  
13 vus, ils étaient hauts de même.

Nous soumettons que la preuve documentaire est claire et sans équivoque que plusieurs entreprises faisaient des affaires tant avec la FTQ-Construction qu'avec le Fonds de solidarité FTQ ainsi qu'avec la SOLIM et que Monsieur Lavallée n'entretenait pas de relations avec leurs dirigeants.

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) aux pages 159-160 :*

Contexte avec plusieurs autres entreprises.

25 R. Oui, il a dit ça, là, donc il y avait pas  
1 uniquement Tony Accurso qui... qui faisait des jobs  
2 pour SOLIM. Il y avait Cholette aussi qui en  
3 faisait puis il y en avait d'autres compagnies.

Quand Monsieur Accurso affirme avoir du financement de la FIPOE et croire que le fait de connaître des gens à la FTQ-Construction lui donnait un avantage, il nous semble clair qu'il s'agit d'une très bonne relation d'affaire fondée sur plusieurs années.

*Notes sténographiques du 3 septembre 2014 à la page 108 :*

Contexte de confiance entre Monsieur Accurso et la FTQ au sens large.

14 Q. [427] Oui. Mais pensez-vous que votre proximité  
15 avec tous ces gens-là de la FTQ Construction a pu  
16 faciliter quand même la présentation de votre  
17 dossier à la FIPOE et être en acceptation.  
18 R. Je pense que oui parce qu'ils nous connaissaient  
19 bien.

Il s'avère également que Monsieur Lavallée n'était pas le seul à décider pour l'approbation d'un projet d'ailleurs, le tout était soumis au conseil.

*Notes sténographiques du 21 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 27 :*

Comment le processus fonctionnait au conseil.

10 (...). Je suis pas  
11 seul, là, moi, on a beau m'avoir décrit comme étant  
12 le « king » de ça, là. Il y a plusieurs personnes  
13 qui siègent là-dessus, dont le président du Fonds  
14 siège là-dessus. Donc, j'étais très à l'aise à  
15 siéger, là, puis prendre des positions suite aux  
16 recommandations que Guy Gionet nous faisait.

*Notes sténographiques du 21 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 176 :*

Comment le processus fonctionnait au conseil.

10 R. Mais vous avez l'air à penser que moi qui pousse un  
11 dossier, c'est Jean Lavallée qui décide; c'est le  
12 conseil. Puis si le dossier était pas bon, le

13 conseil approuverait pas. C'est pas des « rubber  
14 stamp » qui siègent là.  
15 Q. [723] D'accord. Mais, à ce moment-là, ça veut dire  
16 que...  
17 R. Bon, c'est ça je vous dis, lui, quand il amenait  
18 des dossiers, on les regardait puis on les  
19 approuvait à cause c'était des bons dossiers. Puis  
20 c'est pas Jean Lavallée seul, c'est le conseil au  
21 complet.

Nous avons également remarqué que les nombreux investissements dont a bénéficié Monsieur Accurso au fil du temps respectaient les conditions ou les politiques du Fonds de solidarité FTQ ou de la SOLIM et qu'à compter du moment où il a été associé à un risque réputationnel, le Fonds et la SOLIM se sont désengagés des entreprises de Monsieur Accurso. À cet effet, il avait bonne réputation au Fonds ou à la SOLIM avant que des accusations soient portées contre lui et il a toujours été un « actif » pour le Fonds ou la SOLIM.

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) aux pages 157-158 :*

La rentabilité des projets avec Monsieur Accurso.

13 R. Moi, je favorisais des projets qui étaient  
14 fonctionnels puis c'est vrai que des fois, il y  
15 avait des super projets puis on disait: « Prenez  
16 Accurso à cause que c'est avec lui qu'on fait de  
17 l'argent. » Mais regardez les rendements qu'on a  
18 faits avec Accurso puis regardez avec le Fonds ce  
19 qu'il a fait, je jaisais avec l'autre jour puis il  
20 me dit qu'il a fait au moins cent millions (100 M)  
21 de profit avec le Fonds. On n'en prenait pas  
22 gros... gros de compagnies pour faire tant... tant  
23 de profit.

24 Q. [755] Donc vous, le Fonds, la FIPOE, tout le monde  
25 faisait des profits avec monsieur Accurso. J'en  
1 conclus que c'est une relation d'affaires  
2 profitable que monsieur Accurso de son côté en  
3 faisait aussi beaucoup des profits grâce à vous?

4 R. Bien il en faisait beaucoup, pas uniquement grâce à  
5 moi, il y a pas juste moi dans ça. Je favorisais  
6 certaines actions de... de Tony puis des projets à  
7 cause qu'il faisait de l'argent mais le Fonds, il  
8 le connaissait aussi Tony Accurso puis il voyait  
9 l'argent qu'il faisait avec lui puis les projets  
10 qu'il... qu'il finissait en temps puis qu'il  
11 faisait tout le temps une bonne job pour eux  
12 autres, mais c'était pas uniquement à cause de moi.

Dans ce même ordre d'idée, il apparait que Monsieur Accurso s'est vu refuser certaines demandes d'aide financière par le Fonds ou la SOLIM. Il y a également

des dossiers où il a obtenu du financement ailleurs. À cet effet, nous vous référons à la lettre du 27 septembre 2013 transmise par le Fonds en réponse à la demande de production de documents #328.

---

2. Ensuite, quant au deuxième point, soit de s'être opposé, alors qu'il était président de la FTQ-Construction, à ce que certaines compagnies soient poursuivies pour discrimination syndicale, notamment celles d'Antonio Accurso.

Nous soumettons que Monsieur Lavallée a nié avoir « protégé » les entreprises de Monsieur Accurso contre des poursuites syndicales.

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) aux pages 160-162 :*

Réponse de Monsieur Lavallée quant à son intervention.

22 Q. [763] Protéger certaines compagnies de Tony Accurso  
23 contre des actions syndicales, par exemple, ou des  
24 poursuites judiciaires?

25 R. **Non.**

1 Q. [764] Monsieur Pereira, par exemple, nous  
2 expliquait que vous lui avez, vous et monsieur  
3 Dupuis, clairement fait comprendre, devant tous les  
4 directeurs, qu'il était pas question de toucher à  
5 Gastier. Il fallait qu'il arrête son idée  
6 d'actionner...

7 R. Non, c'est l'inverse. Monsieur Pereira, comment  
8 j'ai pu essayer de l'aider. C'est un gars que...  
9 que... c'est une façon de parler, que je prenais en  
10 pitié de voir qu'il était pas capable... qu'on  
11 n'était pas capable de rentrer du monde sur les  
12 compagnies. Aussi, il avait seulement quelques  
13 « millwrights » puis l'autre... l'autre syndicat en  
14 avait quinze à seize cents (1500-1600). Ken, je  
15 l'ai toujours aidé, toujours défendu, je m'ai battu  
16 dans les meeting pour lui, pour essayer de le  
17 défendre. Ça fait que qu'il vienne pas dire que...  
18 que j'ai rien fait pour lui ou que j'ai dit de pas  
19 faire... poser des gestes contre Accurso, c'est  
20 l'inverse. Accurso a voulu l'engager, puis c'est le  
21 seul qui l'a engagé, je pense, en Alberta. Il lui a  
22 aidé, Tony. Ici, c'est facile à comprendre, il  
23 avait quelques « millwrights » puis il y a un autre  
24 local qui en avait deux mille (2000).

25 Q. [765] Monsieur Lavallée... Monsieur Lavallée, je  
1 comprends très bien.

2 R. Bon.

3 Q. [766] Je vous interromps parce que c'est un peu  
4 hors sujet. La question était reliée au fait  
5 uniquement de savoir si c'était vrai que monsieur

6 Pereira, lorsqu'il avait exprimé le désir  
7 d'intenter des poursuites contre une compagnie de  
8 monsieur Accurso, s'était vu décourager par  
9 monsieur Dupuis et vous-même?  
10 **R. Non. Moi, je l'ai jamais découragé.**

Nous soumettons que le témoignage de Monsieur Pereira est contradictoire à celui de Monsieur Lavallée. Son témoignage manque de fiabilité pour être retenu puisque dans le premier passage reproduit ci-bas, il n'est pas concluant que Monsieur Lavallée a dit quoi que ce soit puisque le témoin a mentionné « **un ou l'autre** » et non « les deux » et qu'à la phrase suivante il dira que c'est Monsieur Dupuis qui s'oppose à des poursuites pour discrimination syndicale. Dans le deuxième passage, c'est encore Monsieur Dupuis qui intervient devant « tout le monde ». Prenant pour acquis que les consignes de Monsieur Dupuis sont claires, dans le troisième passage, on peut douter du fait que Monsieur Lavallée a également dû intervenir. Dans le quatrième passage, c'est encore Monsieur Dupuis qui intervient et les conséquences seraient drastiques pour Monsieur Pereira qui n'aurait plus le support de Me Laurin. La prudence est requise avant de blâmer Monsieur Lavallée en se basant sur des témoignages contradictoires qui sont loin d'être clairs.

*Notes sténographiques du 2 octobre 2013 (K. Pereira) à la page 206-208:  
Absence de fiabilité et de précision du témoignage de Monsieur Pereira.*

4 (...) Mais j'ai voulu l'actionner. Tony Accurso  
5 le savait que je l'actionnais, j'ai amené en cour  
6 Gastier, Ganotec, c'était partie de ma... de ma...  
7 ma démarche pour démontrer qu'il y avait collusion  
8 puis on va aller en profondeur sur ce dossier-là.  
9 Sauf qu'il y a du monde qui utilisait cette  
10 situation-là pour dire : « Tony, inquiète-toi pas,  
11 on va s'organiser », monsieur **Jean Lavallée ou**  
12 **Jocelyn Dupuis**. Qui le disaient ouvertement après.  
13 Il dit : « Tu vas pas... tu ne vas pas actionner  
14 ces deux contracteurs-là. »

16 C'est-à-dire, quand je suis venu pour  
17 actionner ou faire une stratégie judiciaire contre  
18 Ganotec et Gastier, entre autres, bien, les bâtons  
19 ont été mis dans... dans mes roues immédiatement.  
20 J'avais pas droit. Est-ce que c'est Tony Accurso  
21 qui a demandé? Ça, je le sais pas. **Mais, moi, je**  
22 **vous dis que, Jocelyn Dupuis, il l'a avancé, il l'a**  
23 **avancé devant tout l'exécutif pour dire : « On**  
24 **actionne pas nos amis. »**

6 Q. [624] Vous, je reviens, qui vous a dit qu'on  
7 n'actionnerait pas ces compagnies-là, est-ce que  
8 c'est monsieur... maître Laurin ou, bien, c'est  
9 monsieur Dupuis ou monsieur Lavallée?

10 R. **Jocelyn Dupuis et Jean Lavallée** m'ont dit  
11 spécifiquement, devant tous les directeurs, parce  
12 qu'on avait des meetings de direction, que je  
13 devrais arrê... on peut toucher Gaspier puis  
14 Ganotec.

*Notes sténographiques du 3 octobre 2013 (K. Pereira) aux pages 103-104 :*

Intervention de Monsieur Dupuis qui empêche Monsieur Pereira d'agir.

Je fais une plainte à la CCQ en bonne et  
16 due forme, il passe du temps. C'est le contracteur  
17 Ganotec que je vous ai dit et qui que je reçois,  
18 qui cogne à ma porte? Jocelyn Dupuis qui me dit,  
19 « Ken, tu vas enlever la... Tu vas enlever ta  
20 plainte ».

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. [241] Contre Ganotec?

23 R. Ganotec.

24 Q. [242] Et son ami Eugène Arsenault?

25 R. Ganotec, oui. C'est Eugène Arsenault, ça on le sait  
1 que c'est son ami mais Eugène Arsenault, il est pas  
2 sur ce contrat-là. Mais c'est son ami. Enlever la  
3 plainte. Et moi je dis non. Puis lui il me dit,  
4 « Ken, tu vas le faire. Je dis, jamais je vais  
5 faire ça. Puis il me dit, bien, je vais enlever  
6 Maître Laurin sur ton dossier ».

7 Q. [243] Donc, il va vous enlever les ressources  
8 juridiques qu'il vous avait permis d'avoir.

9 R. Ça finit là. (...)

*Notes sténographiques du 3 octobre 2013 (K. Pereira) à la page 115 :*

Contexte démontrant l'influence de Monsieur Dupuis.

8 R. Oui, écoutez, je vais revenir sur le sujet. Jocelyn  
9 Dupuis, je l'ai dit à maintes reprises, c'est le  
10 boss, puis c'est le boss.

- 
3. Quant au troisième point, d'avoir, alors qu'il était président de la FTQ-Construction, accepté des cadeaux et avantages de la part d'entrepreneurs tels que Jean-Marc Baronet, Laurent Gaudreau et surtout Antonio Accurso, notamment un nombre très important de voyages à l'étranger et de séjours sur le bateau Touch de ce dernier.

Relativement à Monsieur Baronet, il est important de préciser que ni lui personnellement ni ses entreprises n'ont fait affaire de quelque façon que ce soit avec le Fonds, la SOLIM ou la FIPOE. Enfin, ses relations avec Monsieur Baronet se sont limitées à des activités fauniques entre amis.

Relativement à Monsieur Gaudreau, le seul avantage qui ressort de la preuve présentée provient du témoignage de Monsieur Gaudreau à l'effet qu'il faisait du transport aérien. Il mentionnera l'avoir fait quelques fois, mais il appert qu'il ne l'a jamais fait que pour Monsieur Lavallée. Il dira également qu'il s'est déplacé à l'Action de grâce pour transporter un orignal. Nous soumettons que ladite demande provient de Monsieur Vincent et non de Monsieur Lavallée.

*Notes sténographiques du 14 novembre 2013 (L. Gaudreau) aux pages 43-44 :*

Contexte de l'implication de Monsieur Vincent.

10 (...) Vous êtes allé à la Pourvoirie Joncas le jour  
11 de l'Action de grâces?  
12 R. Oui. Ça, c'est une coïncidence, parce que c'était  
13 en famille chez moi avec les parents de ma  
14 conjointe, et son père puis mon frère. On était  
15 tous à la maison, **et je reçois un appel de Denis**  
**16 Vincent, par hasard, qui me dit : « Écoute, il**  
**17 faudrait que tu viennes... »**

11 (...) puis je  
12 l'ai transporté à... j'ai transporté au...  
13 pourvoirie du Lac Blanc, à un ami... chez un ami de  
14 Denis Vincent.

Nous désirons attirer votre attention à l'effet que ces « avantages » se situent dans un contexte d'amitié entre des hommes qui vont à la chasse et à la pêche ensemble.

Relativement à Monsieur Accurso, nous tenons à préciser que les témoins s'entendent pour dire que Monsieur Accurso payait toujours pour ses amis et que, Monsieur Lavallée lui a aussi fait des cadeaux, ce qui confirme que leurs relations d'affaires s'inscrivaient dans une longue relation d'amitié.

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) aux pages 84-85 :*  
Habitudes généreuses de Monsieur Accurso envers ses amis et retour du balancier de la part de Monsieur Lavallée.

22 R. Non. Non, non. C'était un ami, je vous ai dit. Puis  
23 un ami, t'as pas besoin d'échanger des faveurs,  
24 c'est ton ami. Puis c'était le seul ami que j'avais  
25 de façon générale comme lui. Les autres, j'avais  
1 d'autres amis, mais on sortait pas ensemble.  
2 Q. [368] C'était un ami spécial?  
3 R. Oui.  
4 Q. [369] Particulier?  
5 R. Oui.  
6 Q. [370] La nature de votre relation à ce moment-là,  
7 si vous dites que « je n'avais pas besoin  
8 d'échanger des faveurs », c'est donc que ça allait  
9 de soi?

10 R. Bien non, il... Quand on connaît Tony Accurso, là,  
11 vous allez comprendre que c'est un gars qui a un  
12 coeur large, un grand coeur, puis qui... t'es pas  
13 capable de payer. Il faut que tu te battes avec. **Ce**  
14 **que je fais, vu que... quand je revenais, je lui**  
15 **donnais des cadeaux. Je lui donnais des cadeaux,**  
16 **des bouteilles de cognac à deux mille piastres**  
17 **(2000 \$) la bouteille. Pas des petits cadeaux, à**  
18 **cause, il faisait... je savais que ça coûtait de**  
19 **l'argent aller là. Puis je lui faisais d'autres**  
20 **cadeaux, aussi. C'est ça que je faisais, que**  
21 **j'essayais de faire comme échange par rapport qu'il**  
22 **me donnait des choses.**

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 159 :*  
Contexte que les cadeaux de Monsieur Accurso n'avaient rien à voir  
avec les relations d'affaires entre ce dernier et la SOLIM et le Fonds.

20 Q. [758] Ce que vous nous dites, c'est que ça n'avait  
21 rien... ça avait à voir seulement qu'avec ça, ça  
22 n'avait absolument rien à voir avec le fait que,  
23 par ailleurs, il vous invitait trois fois par  
24 année...  
25 R. Non, monsieur.

- 
4. Quant au quatrième point, d'avoir donné instruction à Richard Marion de privilégier l'entreprise Marton liée à Antonio Accurso, alors qu'il entretenait des liens de proximité avec ce dernier.

Il ressort clairement du témoignage de Monsieur Marion que Jean Lavallée était d'accord pour favoriser, autant que possible, l'entreprise Marton. Cependant, il serait très dangereux et très imprudent de conclure que cette attitude était basée sur les liens de proximité qu'il entretenait avec Monsieur Accurso. Le témoignage de Monsieur Marion démontre que des raisons objectives : la création d'emploi et le bon traitement des travailleurs, justifiaient cette position. Il est également important de souligner que sujet n'a jamais été abordé dans l'interrogatoire de Monsieur Lavallée par le procureur de la Commission.

*Notes sténographiques du 13 novembre 2013 (R. Marion) aux pages 128-129 :*

Réponse de Monsieur Marion quant à la directive de Monsieur Lavallée personnellement.

13 R. C'est-à-dire que, comme je vous ai mentionné  
14 tantôt, c'est sûr que Marton en menait large. Il  
15 avait l'emphase pour aider Marton et donner des  
16 projets à Marton autant qu'il en était possible  
17 mais, j'avais des limites.  
18 Q. [550] Est-ce que monsieur Lavallée lui, il avait

19 tendance à pousser pour Marton?  
20 R. C'est clair que, autant que possible, **on** favorise  
21 Marton.  
22 Q. [551] Ça c'était la, le... c'était les directives?  
23 R. C'est ça.  
24 Q. [552] Non écrites...  
25 R. Bah! il y a... c'était non écrites, effectivement.  
2 LE PRÉSIDENT :  
3 Q. [553] C'est ce que monsieur Lavallée disait?  
4 R. C'est sûr.  
5 Q. [554] Non mais, il vous l'a dit?...  
6 R. Mais c'était clair...  
7 Q. [555] ... **On** favorise autant que possible...  
8 R. Oui, définitivement.  
9 Q. [556] ... Marton?  
10 R. C'est clair et **puis il y avait d'autres gens sur le**  
11 **conseil qui disaient la même chose.** Quelques gens  
12 de la FTQ.  
13 Me SIMON TREMBLAY :  
14 Q. [557] Qui?  
15 R. Il y avait Louis Bolduc qui favorisait aussi  
16 Marton.  
17 Q. [558] Est-ce qu'il y a d'autres personnes au  
18 conseil?  
19 R. Ou Tony. Non, c'était ces... bien c'était les gens  
20 de la FTQ qui connaissaient bien Marton puis toutes  
21 les raisons qu'ils semblent avoir donné. La  
22 **relation était bonne, la création d'emploi était**  
23 **bonne avec eux autres,** je crois que les employ...  
24 pas les employeurs mais **les travailleurs étaient**  
25 **bien traités, et cetera.**

- 
5. Quant au cinquième point, d'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, congédié Richard Marion pour avoir refusé d'investir dans des dossiers que Jean Lavallée soutenait, plus particulièrement celui de la Marina Brousseau, projet impliquant des gens en lien avec le crime organisé.

Nous soumettons que la preuve entendue révèle qu'il s'agissait d'un projet « poussé » par Monsieur Dupuis.

Nous soumettons également que les motifs au soutien de la décision prise quant au congédiement de Monsieur Marion ne sont pas en lien avec le dossier de la Marina Brousseau, mais simplement que Monsieur Marion « voulait la peau » de Monsieur Lavallée et que ce dernier a réagi à la situation.

*Notes sténographiques du 21 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 169 :*  
Réponse de Monsieur Lavallée quant au départ de Monsieur Marion.

8 Q. [694] Est-ce que c'est vrai que vous avez mis

9 dehors monsieur Marion?  
10 R. Non.  
11 Q. [695] C'est faux?  
12 R. Je l'ai... il y avait... m'a vous expliquer comment  
13 c'est arrivé. Marion avait... c'est moi,  
14 d'ailleurs, qui avait fait les démarches pour qu'il  
15 rentre là. Il travaillait bien avec nous autres  
16 puis il allait très bien. À un moment donné, je me  
17 fais dire qu'il a dit : « **Lavallée, m'a avoir sa**  
18 **peau.** » Bien...  
19 Q. [696] Monsieur Marion a dit ça?  
20 R. Oui. Ça fait que là j'ai dit : « **S'il est pour**  
21 **avoir ma peau, bien, m'a m'en occuper pour pas**  
22 **qu'il ait ma peau.** »  
23 Q. [697] Pourquoi monsieur Marion, l'homme que vous  
24 venez de dire que vous avez engagé...  
25 R. Non, attendez un peu, j'ai pas fini de vous  
expliquer. Ça fait que c'est... c'est Tony Accurso  
2 qui me dit ça.  
3 Q. [698] **Il vous dit... il vous avise que Marion a dit**  
4 **qu'il voulait avoir votre peau?**  
5 R. **Oui.** Ça fait que j'ai dit : « Fais-le venir. » « On  
6 peut-tu lui dire ça, que ça vient de toi? Il dit,  
7 oui, puis je vais te le dire devant lui. » Ça fait  
8 que j'ai rencontré Marion puis j'ai dit : « Écoute,  
9 c'est toi qui veux avoir ma peau, on verra c'est  
10 quel dans les deux qui va avoir sa peau. J'ai dit,  
11 moi, je suis un élu. **Puis j'ai dit, moi, j'ai dit,**  
12 **j'ai vu Henri Massé, puis je le vois souvent, ça**  
13 **fait que tu vas voir c'est moi qui va avoir ta**  
14 **peau.** » J'ai été voir Henri, j'ai dit : « **Moi, je**  
15 **travaille plus avec ce gars-là.** » **Et c'est à cause**  
16 **de ça qu'il est parti.**  
17 Q. [699] Pourquoi monsieur Marion aurait voulu votre  
18 peau?  
19 R. Je le sais pas. Mais il se pensait tellement bon,  
20 monsieur Marion, qu'il se disait prêt à prendre la  
21 place du... du pdg du Fonds de solidarité. Il me  
22 l'avait dit à moi ça.  
23 Q. [700] O.K.  
24 R. Ça fait qu'on voyait qu'il y avait toutes sortes  
25 de pressions qui... qu'il mettait puis qu'il se  
1 pensait plus fin qu'un autre.  
2 LA PRÉSIDENTE :  
3 Q. [701] La pression qu'il mettait c'était, par  
4 exemple, de ne pas faire les dossiers que vous  
5 vouliez qu'il fasse?  
6 R. Non, Madame. Non, Madame, j'ai...  
7 Q. [702] Par exemple, le dossier de la Marina  
8 Brousseau, comme il nous l'a expliqué?

9 R. La Marina Brousseau, je l'ai écouté quand il dit  
10 ça, il a pas dit... il a jamais refusé de le faire.  
11 Là il avait dit, lorsqu'est arrivé le dossier de la  
12 Marina Brousseau, que j'avais demandé à Guy Gionet  
13 de le faire et que Guy Gionet l'avait fait par  
14 rapport qu'il voulait sa job. C'est ça qu'il a dit.  
15 J'ai jamais procédé de même. Moi, le dossier de  
16 Marion, c'est à cause qu'il a dit : « La tête de  
17 Lavallée, on va l'avoir. M'a l'avoir. » Puis il l'a  
18 confirmé ça : « Ah! il dit, c'est pas tout à fait  
19 ça que j'ai dit. J'ai dit, on va voir si tu as ma  
20 tête. Bien, on verra. » Moi je suis un élu, toi  
21 t'es pas un élu. Puis j'ai été voir Henri Massé.

Enfin, nous tenons à préciser que rien dans la preuve ne révèle que Monsieur Lavallée avait la connaissance, au moment de l'investissement, que des gens liés au crime organisé étaient impliqués ou fréquentaient la Marina Brousseau. Alors nous vous demandons de faire preuve de la plus grande prudence avant de blâmer Monsieur Lavallée à ce sujet.

---

6. Quant au sixième point, d'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, fait le nécessaire pour que soient approuvés certains dossiers de financement problématiques, notamment la Marina Brousseau, le 10-35 et Place Telus.

Nous soumettons que de prétendre que Monsieur Lavallée a « fait le nécessaire » serait une conclusion exagérée et non conforme à la preuve présentée. Nous soumettons respectueusement que Monsieur Lavallée n'était pas au courant des menus détails entourant le financement de ces projets. Étant convenu qu'il n'était pas un expert en finance, il se faisait guider par Monsieur Gionet.

En ce qui a trait à la Marina Brousseau, la preuve révèle que la Caisse populaire Desjardins de St-Sulpice avait financé le projet ce qui, raisonnablement, permet de croire que le projet était viable quant à sa santé économique.

Nous désirons porter à votre attention que non pas une, ni deux, mais trois institutions financières autre que la SOLIM ont prêté de l'argent à la Marina Brousseau. Il semble donc que les garanties étaient suffisantes et que le projet était viable quant à sa santé économique pour d'autres prêteurs ou investisseurs et que le projet ne représentait pas un risque réputationnel pour aucune de ces institutions.

En ce qui a trait au projet du 10-35, s'étant fié à Monsieur Gionet, Monsieur Lavallée ne savait pas que le projet amènerait certains problèmes au niveau du financement *a posteriori*:

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) aux pages 18-22:*  
Réponse de Monsieur Lavallée quant à sa connaissance de l'implication du bar de danseuses alors qu'il croyait que le projet englobait seulement les terrains.

14 Q. [25] Monsieur Marion nous a aussi dit que, par  
15 rapport à monsieur Beaulieu, la Banque Laurentienne  
16 l'avait prévenu que monsieur Beaulieu était  
17 quelqu'un qui avait fait l'objet d'une condamnation  
18 dans un projet relié aux motards criminalisés et  
19 qu'il vous a fait part de ce problème-là puis que  
20 vous lui avez dit de pas s'en faire avec ça?  
21 R. Non, j'ai jamais été au courant de ça.  
22 Q. [26] Cette conver... monsieur Marion invente cette  
23 conversation-là?  
24 R. Bien, je dis pas qu'il invente mais, moi, je me  
25 rappelle pas de ça.  
1 Q. [27] Vous avez aucun souvenir d'avoir...  
2 R. Non.  
3 Q. [28] ... vu cette information-là à quelque moment  
4 que ce soit?  
5 R. Non.  
6 Q. [29] Quand est-ce vous diriez que vous avez appris  
7 les liens possibles entre monsieur Beaulieu et...  
8 R. Bien, par les... les médias.  
9 Q. [30] Donc, beaucoup plus tard?  
10 R. Oui.  
11 Q. [31] Au moment où la question se pose du bar de  
12 danseuses puis tout ça?  
13 R. Oui.  
14 Q. [32] C'est bien vous, comme vous l'avez dit sur  
15 l'écoute électronique, qui avez passé, si on peut  
16 dire, le dossier du 10-35, qui avez participé à  
17 convaincre vos collègues, comme on l'a vu sur  
18 l'écoute hier, du dossier 10-35?  
19 R. Bien, j'ai... j'ai participé mais j'ai pas essayé  
20 de... de pousser plus qu'il faut. Je disais que,  
21 pour le terrain, c'était un bon dossier puis que si  
22 c'était le cas, qu'il était supposé avoir un... un  
23 centre d'achats qui était pour être construit là,  
24 que, oui, **ça pouvait être un bon dossier.**  
25 Q. [33] Ça arrive souvent que vous ayez des rencontres  
1 avec monsieur Dupuis ou des discussions avec  
2 monsieur Dupuis sur des dossiers qui doivent passer  
3 à la SOLIM?  
4 R. Sur les dossiers que lui avait amenés.  
5 Q. [34] Est-ce que monsieur Dupuis avait amené  
6 beaucoup de dossiers?  
7 R. Deux, trois, là, que j'étais au courant.  
8 Q. [35] Ceux dont on a discuté, notamment?  
9 R. Oui.  
10 Q. [36] La question du bar de danseuses, vous nous  
11 avez expliqué que vous étiez pas au courant non  
12 plus qu'il était question d'un bar de danseuses

13 dans ce dossier-là, c'est bien ça?

14 R. **J'ai bien dit que c'était... le bar des danseuses,**  
15 **selon l'explication qu'on avait eue de Guy, que ça**  
16 **faisait pas partie de ça, c'était... c'était**  
17 **uniquement le terrain.**

18 Q. [37] O.K. Donc, vous saviez qu'il y avait un bar de  
19 danseuses?

20 R. Bien, oui, on le voit sur le bord de la route.

21 Q. [38] O.K. **La question, à ce moment-là, ce que vous**  
22 **dites c'est que c'était prévu que vous deviez pas**  
23 **le prendre ou investir dedans?**

24 R. **C'est ça.**

25 Q. [39] Mais vous saviez aussi que monsieur Beaulieu,  
1 qui était le demandeur de fonds, était, d'une façon  
2 ou d'une autre, impliqué dans cette entreprise-là?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. [40] Donc, l'idée c'était de trouver une façon de  
5 se débrouiller pour financer monsieur Beaulieu mais  
6 de ne pas se retrouver avec un lien avec ce bar de  
7 danseuses là?

8 R. Avec... avec le bar de danseuses.

9 Q. [41] **Ou, en tout cas, pas un lien trop évident?**

10 R. **Pas un lien. À cause qu'on nous disait qu'il y**  
11 **avait pas de lien avec le bar de danseuses.**

12 Q. [42] Mais vous êtes conscient que... parce que  
13 c'est un peu ce que monsieur... dans une des  
14 écoutes qu'on a entendues, là, ce que monsieur  
15 Gionet explique. À partir du moment où on finance  
16 monsieur Beaulieu pour tout le reste, s'il y a la  
17 moindre liquidité, il se ramasse en mesure de  
18 mettre de l'argent dans le bar de danseuses?

19 R. **C'est pas ce que Guy nous disait. Guy nous disait**  
20 **qu'il y avait aucun lien puis qu'il était...**  
21 **l'investissement c'était pour le terrain dans le**  
22 **but de construire un centre d'achats.**

23 Q. [43] Monsieur Dupuis a insisté beaucoup pour que ce  
24 dossier-là soit financé?

25 R. Bien, il insistait, il voulait qu'il soit financé.

1 Q. [44] Vous aviez... vous vous êtes engagé auprès de  
2 tout le monde autour de vous, au Fonds de  
3 solidarité notamment, pour donner des garanties  
4 qu'il y aurait jamais de lien entre SOLIM et le bar  
5 de danseuses?

6 R. C'est ce qu'on nous disait.

7 Q. [45] Est-ce que vous saviez qu'il y avait des  
8 bonnes chances pour que monsieur Beaulieu  
9 investisse l'argent qu'il épargnait...

10 R. Non, j'avais pas de...

11 Q. [46] Vous étiez pas conscient de ça du tout?

12 R. Non. À cause qu'on...

13 Q. [47] Indirectement?

14 R. **Non, c'est... Guy nous disait qu'il était pas**

15 **question que l'argent aille pour le bar de**

16 **danseuses, que l'argent allait pour investir dans**

17 **le... le terrain en vue de construire un centre**

18 **d'achats.**

19 Q. [48] Vous vous jugiez que ça... si on faisait ça

20 comme ça puis qu'il y avait pas de lien direct

21 entre SOLIM et le bar de danseuses, c'était une

22 opération commerciale...

23 R. Oui.

24 Q. [49] ... qui était correcte pour la SOLIM?

25 R. Oui.

En ce qui a trait au projet de la Place Telus, Monsieur Gionet, attitré au volet financier trouvait que le projet était conforme à la raison d'être de la SOLIM quant au financement.

---

7. Quant au septième point, d'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, appuyé le projet Tipi en dépit du désaccord de Guy Gionet et d'autres employés de la SOLIM et d'avoir demandé, par l'entremise de Denis Vincent, un pot-de-vin de 250 000 \$ à Laurent Gaudreau comme condition au financement du projet.

Nous tenons à vous rappeler que Desjardins et Investissement Québec étaient partenaires quant au financement.

Nous soumettons également que l'allégation est a deux volets. Tout d'abord, il est faux de prétendre que Monsieur Gionet était en désaccord avec le projet puisqu'aucune question ne lui a été posée à cet égard. Quant à Monsieur Thériault, il trouvait que le projet était hors norme du mandat habituel de la SOLIM, mais admettra qu'il est de nature pessimiste alors que son collègue Guy Gionet est plus optimiste.

*Notes sténographiques du 15 janvier 2014 (G. Gionet) aux pages 155-156 :*

Position de Monsieur Gionet quant au projet Tipi à l'effet qu'ils doivent questionner le volet budgétaire.

15 R. Essentiellement, c'est un projet qu'on peut

16 qualifier non conventionnel en immobilier. Vous

17 savez que c'est une salle spectacle semi-

18 permanente, donc un caractère permanent en termes

19 de qualité d'installations, mais qui peut se

20 reconstruire ailleurs ou... Donc, il y a un côté

21 semi-permanent à la construction. **L'avantage**

22 **important, c'était que cette salle-là pouvait**

23 **être... de spectacle pouvait être localisée dans**

24 **des endroits stratégiques qui normalement c'est des**

25 **endroits qu'on peut pas... on peut pas acquérir.**

1 **Donc, en fait, l'idée... l'idée maîtresse est**  
2 **intéressante.** Une désinstallation qui est pas  
3 permanente, qui nous permet d'avoir des  
4 localisations stratégiques pour le spectacle, mais  
5 de qualité d'une salle permanente.  
6 **Le dossier présenté est un dossier**  
7 **évidemment qui... qui est intéressant au niveau de**  
8 **l'idée, au niveau de la structure financière qui**  
9 **était proposée, donc l'autorisation était**  
10 conditionnelle à ce que cette structure-là soit  
11 démontrée en termes de budget, en termes de  
12 faisabilité, de viabilité, et caetera.  
13 Et je comprends que durant toute cette  
14 période-là - c'est... c'est presque quatre ans, là,  
15 d'attente de... la preuve que le dossier est viable  
16 et faisable, il y a jamais eu une démonstration  
17 que, effectivement, on pouvait respecter le budget.  
18 **Donc, on avait deux choix, soit, dans le doute, on**  
19 **retirait le dossier ou on questionnait**  
20 **continuellement pour avoir plus d'informations** pour  
21 s'assurer sur le bien-fondé, la viabilité puis la  
22 réalisation du budget présenté.  
23 **Et à vrai dire, je comprends que l'ensemble**  
24 **des questions qu'on a posées** fait que monsieur  
25 Gaudreau s'est impatienté (...)

*Notes sténographiques du 13 novembre 2013 (G. Thériault) à la page 191 :*

Caractéristiques propres à Monsieur Thériault ainsi que celles de Monsieur Gionet.

10 R. C'était pas... Autant, peut-être à cause de la  
11 nature du dossier aussi qui faisait en sorte que  
12 c'était... j'en avais plus que d'habitude puis  
13 disons, **je suis souvent plus pessimiste**, là. Donc,  
14 j'aime mieux poser plus de questions que pas assez,  
15 là.

16 Q. [817] Parfait. Vous, est-ce que vous seriez allé de  
17 l'avant avec ce projet-là?

18 R. Moi personnellement? Non.

19 Q. [818] O.K. Les réponses de monsieur Gionet sont,  
20 disons, optimistes, si on peut dire, c'est-à-dire  
21 que, il semble pas, ça semble pas amener une fin de  
22 non-recevoir. Est-ce que je me trompe quand je dis  
23 que monsieur Gionet, là, c'est quelqu'un qui trouve  
24 des solutions, c'est quelqu'un qui...

25 R. **C'est une des forces de Guy que moi j'aimais bien,**  
1 **là. Le verre est tout le temps à moitié plein et**  
2 **non à moitié vide** et plus en recherche de solutions  
3 que... C'est comme si... Avoir une liste de

4 questions comme ça, ça le décourage pas. On va  
5 trouver des solutions aux réponses, dans le fond.

Quant au deuxième volet, en ce qui a trait à la demande de pot-de-vin, nous soumettons que Monsieur Lavallée a toujours nié avoir demandé quelque pot-de-vin que ce soit.

*Notes sténographiques du 22 janvier 2014 (J. Lavallée) aux pages 206 et 209 :*

Réponse de Monsieur Lavallée quant à l'affirmation de pot-de-vin.

8 R. Ah oui. Laurent m'avait appelé pour me dire que  
9 Denis avait demandé deux cent cinquante mille  
10 piastres (250 000 \$) pour moi. J'ai dit: « Denis  
11 Vincent il a jamais... pour moi, j'ai jamais  
12 demandé une cent puis c'est pas vrai. » J'ai...  
13 j'ai pas dit que c'était pas vrai que... que ça  
14 avait pu être demandé, mais j'ai dit: « **C'est pas**  
15 **moi, j'ai jamais demandé une cent, Laurent.** »  
16 J'avais écouté la... la... ce que Laurent avait  
17 dit, il m'avait appelé, je me rappelle, je  
18 traversais le pont à Terrebonne.

17 R. Non, non, mais je sais que supposément que c'était  
18 à cause que Laurent avait pas mis son argent, ça  
19 c'est ça, je le sais. C'était pas à cause que le  
20 deux cent cinquante mille (250 000) qui était  
21 demandé a pas passé, c'est comme si c'est vrai que  
22 **j'aurais demandé ça, j'ai jamais demandé une cenne**  
23 **noire.**

De plus, le témoignage de Monsieur Gaudreau est clair à l'effet que c'était Monsieur Vincent qui a demandé une somme d'argent à la hauteur de 250 000 \$, si demande il y a. Ce qui implique nécessairement le raisonnement suivant, c'est-à-dire que si la demande a réellement été faite de Monsieur Vincent à Monsieur Gaudreau, rien dans la preuve présentée ne permet de croire que Monsieur Lavallée était impliqué ou aux faits d'une telle demande : on ne peut donc lier Monsieur Lavallée à cette demande.

De plus, le témoignage de Monsieur Gagnon est également clair à l'effet qu'il a reçu l'information que la somme de 250 000 \$ était pour Monsieur Vincent et qu'il n'a jamais entendu parler que c'était pour Monsieur Lavallée.

*Notes sténographiques du 26 novembre 2013 (R. Gagnon) à la page 37 :*  
Compréhension de Monsieur Gagnon quant au destinataire du pot-de-vin.

2 Q. [117] Cette conversation-là, vous nous dites, où  
3 monsieur Vincent voulait avoir de l'argent, un  
4 montant de deux cent cinquante mille dollars

5 (250 000 \$), c'est monsieur Gaudreau qui vous a dit  
6 ça?  
7 R. Qui me le dit, oui, effectivement.  
8 Q. [118] O.K.  
9 R. Il était un petit peu frustré de la situation,  
10 disons.  
11 Q. [119] O.K. Monsieur Gaudreau refusait?  
12 R. Oui.  
13 Q. [120] O.K.  
14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :  
15 Q. [121] **Est-ce qu'il vous a dit pour qui il était**  
16 **destiné cet argent? Pour Denis Vincent lui-même?**  
17 R. **Oui.**  
18 Q. [122] **Il n'a pas fait référence à monsieur Jean**  
19 **Lavallée du tout, là?**  
20 R. **Non, du tout**, je n'ai jamais entendu ce nom-là.

Dans un même ordre d'idée, le témoignage de Monsieur Comeau fait état de la crédibilité de Monsieur Gagnon.

*Notes sténographiques du 27 novembre 2013 (M. Comeau) à la page 30 :  
Caractéristique d'intégrité et d'honnêteté de Monsieur Gagnon par  
Monsieur Comeau.*

8 Q. [38] O.K. Donc peut-être... Peut-être une petite  
9 question préliminaire, Monsieur Comeau. Qui... De  
10 qui on pense quand on dit : « Le seul qui peut nous  
11 fourrer c'est le gars de la caisse. »?  
12 R. J'ai écouté plusieurs lignes d'écoute dans ce  
13 projet-là, on n'a plusieurs de ciblés ici, mais  
14 j'en ai écouté beaucoup plus que ça. Le gars de la  
15 caisse c'est Richard Gagnon. **Je veux préciser,**  
16 **Madame la Présidente, que Richard Gagnon a été**  
17 **l'intègre et l'honnête dans ce projet-là, la**  
18 **personne qui a été comme exécutant était pas au**  
19 **courant de ce qui se passait en haut de lui et**  
20 **alentour de lui.**

- 
8. Quant au huitième point, d'avoir, à titre de président du conseil de la SOLIM, imposé à Laurent Gaudreau la présence de Denis Vincent comme partenaire dans le projet Tipi.

À ce sujet, nos commentaires seront très brefs puisqu'il s'avère clair pour nous que Monsieur Vincent était celui qui a présenté Monsieur Gaudreau à Monsieur Lavallée. La preuve révèle par ailleurs que Monsieur Vincent et Monsieur Gaudreau étaient amis et partenaires depuis fort longtemps. Nous n'y voyons aucun lien quant à Monsieur Lavallée.

*Notes sténographiques du 14 novembre 2013 (L. Gaudreau) à la page 34 :*

Liens personnels et professionnels entre Monsieur Vincent et Monsieur Gaudreau.

9 R. Oui, en fait, bon, Denis Vincent, c'est un gars que  
10 j'ai connu au Lac-à-la-Tortue, on est un paquet de  
11 chums pilotes, on se côtoie, il fait pas partie des  
12 amis rapprochés, là, mais on se voit, on prend...  
13 on a ce qu'on appelle nous autres nos... nos... nos  
14 lunches de... nos soupers de pilotes puis on mange  
15 des hamburgers puis on prend de la bière puis on se  
16 conte des histoires. Puis c'est là, comme ça je le  
17 l'ai rencontré et il est devenu...  
(...)

*Notes sténographiques du 15 janvier 2014 (G. Gionet) à la page 160 :*  
Contexte de partenariat entre Monsieur Vincent et Monsieur Gaudreau.

1 (...) dont le porteur est  
2 monsieur Gaudreau mais exactement nous expliquer le  
3 rôle de Denis Vincent, selon vous, ou à votre  
4 compréhension, à tout le moins?  
5 R. **Bien, dès le début du projet ils se sont présentés**  
6 **ensemble comme étant des partenaires. Des**  
7 **partenaires qui se connaissaient. Des partenaires**  
8 **qui ont déjà eu d'autres projets ensemble.** Et le  
9 rôle... je comprenais, le rôle de Denis Vincent  
10 c'est de faire le démarchage autour du projet le  
11 TIPI. Donc, approcher d'autres marchés, tenter de  
12 structurer avec monsieur Gaudreau le financement,  
13 qui était connexe et plusieurs sources de  
14 financement. C'est ce que... c'est la prétention  
15 qu'il avait lors de la présentation du projet.

- 
9. Quant au neuvième point, d'avoir, à titre de président de la FIPOE, investi à la demande de Jocelyn Dupuis des sommes importantes du fonds social de ce syndicat dans la construction du 6650 Couture à St-Léonard, un projet immobilier dans lequel il savait que de nombreux individus liés au crime organisé traditionnel italien avaient également investi.

Nous soumettons que rien dans la preuve entendue ne permet de croire que Monsieur Lavallée savait, au moment de l'investissement, que des individus liés au crime organisé traditionnel italien allaient investir dans l'immeuble situé au 6650 Couture. D'ailleurs, ces individus n'ont pas investi dans le projet ; ils ont acheté des unités, et ce, bien après que Monsieur Lavallée eut accepté que la FIPOE investisse dans l'immeuble.

Nous soumettons également que la raison qui intéressait Monsieur Lavallée dans le projet était d'y loger plusieurs membres de la FTQ-Construction.

*Notes sténographiques du 23 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 173 :*  
Contexte conduisant l'investissement de la FIPOE par Monsieur Lavallée.

1 R. Non. Ça c'est la... c'est Jocelyn qui était venu me  
2 voir, puis il m'avait demandé si on voulait  
3 financer ce projet-là, qu'il s'en irait dedans avec  
4 sa fille. Puis pour sa fille, puis qu'il aurait  
5 Eddy Brandone qui allait là, il aurait... ou...  
6 puis Johnny Bertolo qui irait là, il y avait Serge  
7 Dupuis. En tout cas, il y en avait sept, huit.  
8 « Bien, j'ai dit, si c'est pour vous donner un coup  
9 de main, laisse-moi "checker". » J'ai vérifié avec  
10 l'exécutif, ils m'ont dit : « C'est correct. » J'ai  
11 fait ça pour leur donner un coup de main, à cause  
12 qu'il y avait plusieurs membres de syndicats de la  
13 FTQ Construction qui iraient dans ce condo-là.  
14 Q. [555] Donc, je veux juste noter, vous avez dit,  
15 donc, monsieur Bertolo, à ce moment-là, était à la  
16 FTQ Construction?  
17 R. Oui, il travaillait pour Eddy Brandone, les  
18 vitriers.

*Témoignage de Monsieur Marion du 13 novembre 2013 cité le 23 janvier 2014 (J. Lavallée) à la page 175 :*

22... que ce serait un beau projet de  
23 condominiums. Je ne connaissais pas le  
24 nom de la rue, même je ne m'en  
25 souvenais pas. Mais vous me le dites,  
1 c'est la rue Couture. Et puis il y  
2 avait pas mal de gens de la FTQ qui  
3 semblaient vouloir acheter des condos  
4 à l'intérieur de ça. On m'avait parlé  
5 de cette possibilité.

- 
10. Quant au dixième point, à titre de membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ, de ne pas avoir sanctionné ni dénoncé l'offre de pot-de-vin de 300 000 \$ faite en présence de Jocelyn Dupuis et par une personne introduite par ce dernier, alors directeur général de la FTQ-Construction, à Michel Arsenault, dans l'objectif d'obtenir du financement par le Fonds de solidarité FTQ en faveur d'Énergie Carboneutre, entreprise dans laquelle étaient impliqués Raynald Desjardins et Giuseppe Bertolo.

Nous répondrons très brièvement que Monsieur Lavallée n'était pas présent lors de la présumée offre de pot-de-vin, qu'elle ne le visait pas et que les circonstances dans lesquelles il a obtenu cette information sont loin d'être claires.

---

11. Relativement au onzième et avant dernier point, faisant parti du préavis amendé, soit d'avoir, en 2008, approuvé le paiement des fausses factures de Jocelyn Dupuis, nous désirons préciser que les procédures internes de la FTQ-Construction ne sont pas à l'intérieur du mandat de la Commission et qu'au final, la preuve présentée n'est pas claire à ce sujet. Nous tenons à ajouter qu'au départ, le comptable Brion devait les autoriser, ensuite elles étaient présentées au comité exécutif dont plusieurs personnes étaient membres et enfin, Monsieur Lavallée était mandaté par l'exécutif pour signer les chèques avec Monsieur Brandone.

---

12. Quant au douzième et dernier point, faisant également parti du préavis amendé, soit d'avoir, en 2008, approuvé le paiement des factures de Jocelyn Dupuis qui le place en relation avec des gens du crime organisé, nous réitérons l'argument du point précédent et y ajoutons que la preuve est muette à l'effet que les factures de Monsieur Dupuis étaient présentées individuellement et dans leur entièreté au comité exécutif. Dans le cas où un montant total des dépenses de Monsieur Dupuis aurait été présenté au comité, les membres n'auraient pas été en mesure de savoir avec qui Monsieur Dupuis était en contact.

Au final, nous considérons que toutes les précautions devraient être prises lors de la rédaction du rapport final de la Commission, avant de blâmer Monsieur Jean Lavallée, puisque les règles de preuve et de procédure font en sorte que l'avocat du témoin ne peut lui poser des questions pour faire la lumière et préciser certains points pertinents que le procureur de la Commission n'a pas couvert.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Redacted signature block]

Me Gerald Soulière  
*LAMARRE-LINTEAU & MONTCALM*  
Procureur de Monsieur Jean Lavallée

[Redacted signature block]

Me William Roy pour/  
Me Gerald Soulière  
*LAMARRE-LINTEAU & MONTCALM*

[Redacted signature block]

Vanessa Dorval, stagiaire pour/  
Me Gerald Soulière  
*LAMARRE-LINTEAU & MONTCALM*